



ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF.^{RE}

ACTION. ÉDUCATION SYNDICALES. — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup — NANTES

— TÉLÉPHONE 326.73 —
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

Regard sur l'Allemagne

PROCÈS DE MASSES EN ALLEMAGNE OCCIDENTALE

Depuis l'automne de 1933, les procès de masses contre les mécontents et contre les adversaires du régime se succèdent en Allemagne. Aussi loin qu'on se reporte dans l'histoire de l'humanité civilisée, il n'y a point d'époque, point de système où l'on ait fait comparaître un tel nombre d'inculpés devant les tribunaux, où les procès aient été préparés comme ils le sont actuellement en Allemagne.

Passons sur le fait que ces procès monstres dont la presse allemande elle-même est bien obligée de parler, sont en contradiction formelle avec l'unité tant vantée du peuple allemand derrière son « Führer ». Le monde a vu comme en quelques semaines, des milliers d'inculpés ont été condamnés à des peines qui détruisent leur vie et sapent leur foyer. Le même sort impitoyable attend actuellement des milliers d'autres inculpés.

Les chiffres que nous citons donneront un aperçu de l'ampleur que prennent les poursuites contre les adversaires et les mécontents de toutes les couches sociales, de toutes les tendances politiques ou religieuses.

628 accusés, hommes et femmes, de Wuppertal ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 15 ans de réclusion. Et les procès ne sont pas clos.

840 syndiqués sont impliqués dans deux procès monstres à Hambourg, où se déroulait le procès contre Edgar André et 71 autres inculpés.

50 social-démocrates et communistes de Munich-Gladbach et des environs sont inculpés.

58 personnes de Krefeld (51 hommes et 7 femmes) ont été condamnés, selon les informations de « l'Essener National-Zeitung » du 24-4-36.

300 ouvriers et artisans ont été condamnés en janvier 1936, à Essen, devant la 5^{me} Chambre, à des peines allant jusqu'à huit ans de réclusion.

74 accusés ont été condamnés en mai 1936, à Bonn devant la 5^{me} Chambre, à des peines allant jusqu'à huit ans de réclusion.

48 personnes de Duisbourg ont été condamnées en mai 1936 devant le tribunal de Hamm à des peines allant jusqu'à 15 années de réclusion.

150 social-démocrates et communistes, jeunes, femmes et vieillards de Zeitz comparaissent devant le Tribunal de Magdebourg.

Ceci n'est qu'un aperçu incomplet des condamnations prononcées en l'espace de quelques semaines.

800 social-démocrates et syndiqués de la région rhénane et de la province de la Ruhr comparaitront devant les tribunaux au cours des prochaines semaines.

La situation dans la région de la Ruhr.

Dans la région de la Ruhr et la région rhénane de Duisbourg-Hamborn, Dusseldorf, Essen et jusqu'à Dortmund bat le cœur industriel de l'Allemagne. C'est là que gisent les grandes mines de charbon, les fabriques métallurgiques et chimiques. D'immenses charpentes de fer, des cheminées d'usines, des hauts-fourneaux donnent à cette contrée un caractère inoubliable. Au milieu de la ville d'Essen s'élèvent les immenses usines Krupp, célèbres dans le monde entier, et qui occupent plus de 30.000 travailleurs. Il faut compter un quart d'heure pour traverser en tramway les terrains de l'entreprise. A droite et à gauche, les portes d'entrée numérotées. La région de la Ruhr, manufacture d'armes de l'Allemagne.

Depuis l'avènement d'Hitler, depuis la réputation des traités et le rétablissement du service militaire, les temps sont favorables à l'industrie

de guerre. Pourtant, le réarmement à outrance n'est pas parvenu à résorber le chômage dans la région industrielle. Le pourcentage des chômeurs est plus élevé ici que partout ailleurs. La population très dense — elle compte plusieurs millions d'habitants — qui se presse dans les grandes villes et les villes moyennes de la région de la Ruhr est vouée à une existence misérable.

Avant Hitler, les millions d'ouvriers des innombrables entreprises étaient organisés dans les syndicats. Les partis de gauche prédominaient dans cette région. Les travailleurs industriels sont étroitement liés aux traditions du mouvement ouvrier. Il était difficile à Hitler d'exercer ici une influence considérable. Tous les essais restaient vains. Le mouvement dit : « Sus aux entreprises ! » (Hinein in die Betriebe !) déclenché par les nazis au début de 1932 pour gagner les ouvriers des usines, échoua.

Après l'avènement d'Hitler, toute la contrée industrielle vit des arrestations sans nombre. En un clin d'œil, les prisons regorgèrent de détenus. Et le peuple allemand subit un douloureux calvaire.

Nous sommes en 1936. Trois ans de gouvernement hitlérien. La situation ne s'est pas améliorée. Les salaires n'ont pas augmenté. Un chef de l'économie allemande donne des précisions la-dessus : le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » du 28 Mai 1936 relate le discours que prononça le chef d'entreprise des usines bavaroises d'azote :

«... Au cours de la dernière séance du Conseil du Travail et du Budget, à Berlin, M. Wettschke, chef d'entreprise des usines bavaroises d'azote a fait un exposé sur le niveau de vie de l'ouvrier allemand. Les « Akademische Blaetter » viennent de publier ce discours. On apprend ainsi que l'ouvrier allemand doit verser 30% de son salaire pour différentes retenues : 9 % pour les assurances contre les maladies, les accidents et le chômage ; 13 % pour les contributions générales, les impôts sur le salaire et les impôts du culte ; 8,4 % sont prélevés pour le Front du Travail, l'assistance sociale national-socialiste et les réunions. S'il n'y a pas de prélèvements supplémentaires (ce qui arrive fréquemment, étant donné les nombreuses collectes pour le Secours d'hiver, la protection aérienne, etc.) l'ouvrier garde 69,6 de son salaire nominal ».

Ces nombres, avoués officiellement par les nationaux-socialistes, caractérisent la situation de la classe ouvrière allemande.

Le national-socialisme a-t-il gagné les ouvriers et les classes moyennes ? Les élections des hommes de confiance dans les usines — adroitement laissées dans l'ombre grâce aux élections au Reichstag de mars 1936 — aussi bien que les procès immenses, inconnus jusqu'alors dans l'histoire de l'humanité, prouvent nettement le contraire. Dans la région rhénane et le bassin de la Ruhr, l'atmosphère est étouffante. Le poing terrible et brutal de la Gestapo pèse sur la population. La détresse actuelle, aussi bien que les traditions syndicales, poussent sans cesse les ouvriers à résister à l'oppression personnelle et spirituelle qu'on leur fait subir. La liberté de pensée, le maintien de la famille sont en jeu.

La Gestapo prépare une action de vaste envergure

Malgré les nombreux camps de concentration et les prisons surpeuplées, bien des anciens fonctionnaires des syndicats et des partis dissous sont en liberté, et le nombre des mécontents, des désabusés, croît sans trêve. Le régime est plus

Pour les Collèges de Travail

Le dernier Comité Confédéral National a examiné la question de l'éducation ouvrière. Il a été unanime pour en souligner l'intérêt. Il a en particulier recommandé l'organisation sous le contrôle des Unions locales de Collèges de Travail analogues à ceux qui fonctionnent à Nantes. Nous pensons donc que nos camarades feront bon accueil à cette initiative. Rappelons l'intervention de Jouhaux au récent C. C. N. : « Il faut former des militants. Nous devons appeler à nous les jeunes ; que les Unions et les Fédérations comprennent cette demande et y répondent. Par des conférences, nous les initierons aux difficultés et aux nécessités de la situation, nous les armerons d'une documentation riche et vivante.

Ainsi, nous espérons voir notre C. G. T. mieux armée encore et plus prête pour répondre à ses tâches multiples, et pour garder dans ses rangs les indifférents ou les ignorants qui y sont venus. Nous n'avons pas le droit de faillir, ni d'être impuissants. »

Union Locale des Syndicats Ouvriers de Nantes C. G. T.

L'Union Locale des Syndicats Ouvriers a décidé d'ouvrir en collaboration avec la Fédération de l'Enseignement, des Cours d'Education Ouvrière.

Ces Cours auront lieu dans une des salles de la Bourse du Travail, de 19 heures à 20 heures.

Voici le programme qui a été établi pour l'hiver 1936-1937 :

- COURS DE FRANÇAIS** (Professeurs : Rogerie, Foultier, Braud et Staub). Le programme essentiellement pratique sera établi par les professeurs en accord avec les élèves. **Ce Cours aura lieu le Mercredi.**
- COURS DE LÉGISLATION OUVRIÈRE** (Professeurs M^{me} Yvonne Divanach et M^{me} Moreau). **Ce Cours aura lieu le Vendredi.** Il comprendra une série de 11 Conférences :
 - Droit syndical et liberté de travail ;
 - Grèves ;
 - Contrat de travail, apprentissage, limitation de la durée du travail, et lois d'assistance ;
 - Travail des femmes et des enfants, industries dangereuses et insalubres ;
 - Accidents du travail ;
 - Protection des femmes en couche et lois d'assistance ;
 - et 8. Assurances Sociales ;

sensible que partout ailleurs dans les régions industrielles, où s'opère un réarmement actif. On ne peut y tolérer que des revendications ouvrières viennent troubler le travail. Cela pourrait déranger tous les calculs des dirigeants. La Gestapo, particulièrement nombreuse dans cette partie de l'Allemagne, prend ses précautions. Elle soupçonne les anciens syndiqués et les social-démocrates, aussi bien que les communistes s'entendent pour l'action commune. Elle ne peut rien prouver ; mais, forte de ses expériences précédentes, elle sait comment il faut s'y prendre. Une action de vaste envergure mettra hors d'état de nuire tous les anciens fonctionnaires qu'elle connaît dans les régions de Moers et de Iserlohn et qui pourraient encore mettre en danger le régime.

LE RÉVEIL SYNDICALISTE
adresse à tous ses Lecteurs
ses Meilleurs Vœux pour 1937

- Gongés payés.
- Contrat collectif ;
- Législation protectrice du salaire.
- COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE** (Professeurs, M^{me} Redoules, Yvonne Bruhat, Bahon et Philippot). **Ce Cours aura lieu le Mardi.** Il comprendra une série de 12 Conférences :
 - et 3. La puissance Britannique (Angleterre et Empire Colonial).
 - et 6. Les États-Unis.
 - et 8. L'Allemagne.
 - La Belgique et les Pays-Bas.
 - L'Union Soviétique.
 - L'Italie.
 - Le Japon.
- COURS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER INTERNATIONAL**
PROFESSEURS :
Mademoiselle : Hugonnaud, Lermite, Bois, et Jean Bruhat.

Ce cours aura lieu le **Judi**. Il comprendra une série de 12 conférences.

- L'ancien régime jusqu'à 1789.
- Le Mouvement ouvrier sous la Révolution et l'Empire.
- Le Mouvement ouvrier de 1845 à 1848 ; Les révolutions de 1830 et 1848.
- Le Mouvement ouvrier de 1848 à 1870. Les journées de Juin 48, et le Second Empire.
- Le Mouvement ouvrier de 1871 à 1902. La Commune de Paris, la Renaissance du Syndicalisme Ouvrier et la formation de la C. G. T.
- Le Mouvement ouvrier de 1902 à 1914. La C. G. T. d'avant guerre.
- Le Mouvement ouvrier de 1914 à 1936 :
La Guerre.
La Scission.
La Reconstitution de l'Unité Syndicale. Les Luttes et les Victoires de 1936.
- Syndicats Chrétiens et Syndicats Professionnels.
- Histoire du Mouvement ouvrier Américain.
- Histoire du Mouvement ouvrier Anglais. Qu'est-ce que le Trade-Unionisme ?
- Histoire du Mouvement ouvrier Allemand.
- Histoire du Mouvement ouvrier Russe, Avant et après la Révolution.

Tous ces cours sont ouverts aux adhérents de la C. G. T.

SE MUNIR DE LA CARTE SYNDICALE
Ces cours ont déjà commencé.

Le **Judi 10 Décembre**, pour l'Histoire et la semaine suivante pour les autres cours.

Bulletin d'Inscription

Nom et Prénom : _____
 Adresse : _____
 Profession : _____
 Syndicat : _____
 Fonctions occupées dans le Syndicat : _____
 Je déclare m'inscrire au cours de :
 Français.
 Histoire.
 Géographie.
 Législation Ouvrière.
 (Rayer le ou les cours qu'on ne désire pas suivre).
 Renvoyer ce bulletin à l'Union Locale des Syndicats Ouvriers, Bourse du Travail de Nantes.
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Union Locale des Syndicats Ouvriers de Nantes.



Union Départementale des Syndicats Ouvriers
de la Loire-Inférieure

CIRCULAIRE

Camarade Secrétaire,

Je vous informe que le 23^e Congrès de l'Union Départementale, aura lieu le Dimanche 4 Avril 1937, à la Bourse du Travail de Nantes.
Pour permettre à la C. A. d'établir l'ordre du jour et de le transmettre aux syndicats en temps opportun, et conformément à l'art. 26, des statuts, les syndicats sont priés de faire connaître au Bureau de l'U. D., avant le Mercredi 3 Février, les questions qu'ils désirent porter à l'ordre du jour.

Administration de l'U. D., Article 18

Le Congrès aura à élire un Secrétaire Général, un Trésorier-Adjoint et cinq membres pour la Commission Administrative.

Les camarades sortant sont : **Péneau**, Secrétaire ; **Jouvance**, Trésorier-Adjoint. Pour le C. A. : **Bossis**, **Hatet**, **Jacquet**, **Lescouet** et **Riallant** ; ces camarades se représentent.

Toutefois, les syndicats peuvent présenter d'autres candidats à ces différentes fonctions. En conséquence, vous êtes priés de nous faire connaître, avant le Mercredi 3 Février 1937 dernier délai, les noms des camarades que votre syndicat désire présenter.

Pour le C. A.
Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

SOMMES REÇUES pour les GRÉVISTES de chez LEMOINE

Syndicat Bois	100 frs
» Ameublement	20 »
» Carrossiers	25 »
» Sous-Vêtement	100 »
Maison Guillovard	253 »
Syndicat du Bâtiment	300 »
» des Dockers	25 »
Les Batignolles	153 » 50
Maison Gallan Brochard	50 » 50
Bâtiment de Nantes	60 » 40
Hospitaliers	100 »
Inscrits Maritimes	102 »
Parisienne Confection	24 » 10
Talvande	181 »
Municipaux	464 » 55
id.	77 » 25
Granitiers	112 » 50
Tramways	200 »
Syndicat des Instituteurs (Versé à l'U. D.)	200 »
	2.548 frs 40

Syndicat des Ouvriers du Port de Nantes

A tous les Travailleurs du Port...

Camarades,

1. — Nous vous rappelons qu'il est mis à votre disposition des demandes d'immatriculation pour les congés payés de **Juin 1936 à Juin 1937**. Se présenter au Bureau du Syndicat, à la Bourse du Travail. (Très urgent).

2. — Depuis un certain temps, nous constatons que de nombreux ouvriers qui ne sont pas de notre corporation et qui sont en chômage, travaillent sur le port.

Autant nous sommes heureux que des chômeurs, dans les périodes d'affluence de travail, viennent compléter nos équipes, autant nous exigeons que nos corporants soient les premiers embauchés ; les dockers doivent avoir la **priorité d'embauche**. Cela ne veut pas dire qu'un camarade syndiqué d'une autre corporation n'aura pas le droit de travailler, mais nous demandons qu'à l'embauche, nous soyons les premiers, et que les syndiqués d'une autre corporation aient la priorité avant les non syndiqués.

Malgré le travail que nous avons eu depuis quelques mois sur notre port, il ne nous est pas possible d'augmenter le nombre de nos adhérents. C'est pourquoi nous insistons auprès des contre-maitres, chefs de panneaux et tous les délégués pour qu'aux embauches, les premiers à bénéficier du travail, soient les dockers.

Pour le Syndicat des Ouvriers du Port,
Le Secrétaire : BÉHAGEL.

Chambre Syndicale des Employés

COTISATIONS : Les adhérents en retard de leurs cotisations devront passer se mettre à jour, soit au Siège, Salle 32, 2^e étage, Bourse du Travail, soit à la Permanence tous les soirs, à partir de 19 heures, Café Guépin, 40, rue Guépin.

Les collecteurs des magasins, des bureaux et maisons de commerce devront, comme convenu, faire rentrer les cartes 1936, aux fins de vérifications et pour l'établissement des cartes 1937 ; elles seront rendues aux adhérents avec ces dernières.

Il est rappelé que les cartes 1936 à jour seront exigées aux entrées du bal et de la flamande.

Le Trésorier : BOUYER.

Chez les Travailleurs des Services Publics

Compte rendu des assises du Congrès tenu à La Baule

Ce compte-rendu auroit dû paraître avec le numéro du Réveil, du 15 Décembre. L'afflux de copies, nous conduisit alors à le fragmenter pour ne mécontenter personne. Nous tenions, et nos camarades municipaux nous comprendront, à ce que ce compte rendu paraisse intégralement. Telle est la raison de sa "non parution". Mais il reste bien encore d'actualité, puisqu'il montre avec force la vitalité de l'organisation Syndicale des travailleurs des Services publics.

Le Réveil Syndicaliste.

Le Congrès bi annuel du Syndicat départemental des personnels des Services publics et des Services de santé, s'est réuni à la Mairie de La Baule, dimanche dernier 29 novembre.

La première séance s'est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de Bomal, secrétaire de la Fédération générale des personnels des Services publics et des Services de santé, assisté de Loyer, représentant l'Union départementale des syndicats et Defontaine, secrétaire des Syndicats des municipaux de La Baule.

Etaient représentés : le Syndicat des municipaux de Nantes ; le Syndicat général des Hospices civils de Nantes ; le Syndicat général des Pompes funèbres de Nantes ; le Syndicat des municipaux de Saint Nazaire ; la section des hospitaliers de Saint Nazaire ; la section des Pompes funèbres de Saint Nazaire ; le Syndicat des municipaux de La Baule ; le Syndicat des municipaux de Montoir-Trignac ; le Syndicat des communaux de Couëron-Basse-Indre ; le Syndicat des municipaux de Châteaubriant et les isolés du département : en tout 44 délégués régulièrement mandatés.

Bomal se félicite de l'essor pris par le Syndicat départemental depuis 4 ans. Le nombre des délégués présents au Congrès est un sûr garant que l'action du Syndicat départemental est efficace.

Il excuse le camarade Thomaré, secrétaire du Syndicat des municipaux de Nantes. Le Congrès adresse à Thomaré ses vœux de prompt rétablissement.

Bomal donne la parole à Bossis, secrétaire du Syndicat départemental pour le rapport moral.

LE RAPPORT MORAL

Bossis rappelle que le rapport moral a été adressé aux Syndicats et aux isolés en temps utile. Il déclare qu'il lui semblerait fastidieux de répéter toutes les indications contenues dans le rapport d'activité.

Il tient à signaler la résistance rencontrée auprès des Maires, surtout quant il s'agit de revalorisation des salaires et traitements. Mais, dit-il, tous ces écueils n'ont pas ébranlé notre volonté de voir considérer par ceux que nous voulons regarder comme nos patrons, que les ouvriers et employés des Services publics et concédés sont des travailleurs qui, s'ils ont en principe la stabilité de l'emploi, n'ont pas toujours des salaires leur permettant de vivre décemment.

Il rappelle l'action menée pour obtenir de la Préfecture la convocation de la commission paritaire, afin d'examiner dans quelles conditions nous pouvions obtenir une augmentation de salaires pour nos camarades des petites communes. Malgré l'intervention de la Fédération auprès du ministre de l'Intérieur et la pression que le ministre fit auprès de M. Mathivet, alors préfet du département, celui-ci refusa la réunion que nous demandions.

Devant ces faits, le Syndicat prit la décision de faire parvenir aux Maires du département un projet de statut ; sept communes seulement l'adoptèrent.

Partout où nous avons des Syndicats, déclare Bossis, nos camarades ont obtenu des améliorations ; malheureusement pour nos camarades isolés, il n'en est pas de même. C'est pourquoi nous devons orienter nos efforts de façon à constituer partout, où cela est possible, des Syndicats intercommunaux.

Ne nous décourageons pas : nous sommes certains que la voix de notre organisation sera entendue et qu'avec l'appui de tous nous obtiendrons satisfaction.

La propagande s'est aussi intensifiée. A Nantes, nos camarades de l'Amicale ont compris que seul le Syndicat pouvait faire œuvre utile et ils ont rejoint le Syndicat des municipaux de Nantes. C'est plus de treize cents employés et ouvriers communaux qui sont groupés dans l'organisation.

A Saint-Nazaire, nos camarades ont vu adhérer les employés des Hospices et ceux des Pompes funèbres.

A Montoir-Trignac et à Couëron-Basse-Indre, tout le personnel est adhérent au Syndicat.

A Châteaubriant, nos camarades vont grouper le personnel de l'Hospice ; à La Baule, après la constitution du Syndicat, les adhésions ont afflué ; dans les Pompes funèbres, à Nantes, près de cinquante camarades sont groupés dans leur syndicat.

Chez les hospitaliers de Nantes, les ouvriers et les infirmiers viennent de fusionner, ce qui fait aujourd'hui un Syndicat de plus de deux cents membres.

Nos camarades isolés ont aussi adhéré à l'organisation. Cette année vingt trois adhésions ont été enregistrées.

Puis Bossis fait un état des délégations effectuées ainsi que des tournées et réunions de propagande que le bureau a assurées.

Il termine son exposé sur le rapport moral en faisant appel aux critiques et aux suggestions.

Connaissant notre action, dit-il, vous pourriez juger. Nous vous demandons aux uns et aux autres d'apporter toutes vos compétences, toute votre activité, afin de nous aider dans notre action.

Tout notre dévouement vous est acquis. Vous pouvez compter sur nous. Ce sera par l'action de

tous que nous pourrons espérer voir réaliser, le plus rapidement possible, l'aboutissement de nos plus légitimes revendications.

Le président demande alors si quelqu'un a des observations à présenter. Personne ne demandant la parole, le rapport moral est voté à l'unanimité.

LA MODIFICATION DES STATUTS DÉPARTEMENTAUX

L'ordre du jour appelle la discussion sur la modification aux statuts départementaux. Tous les articles sont discutés et votés un par un après intervention de plusieurs délégués.

LES REVENDICATIONS DU SYNDICAT

Puis Bossis expose où en sont les revendications du Syndicat départemental et plus particulièrement l'action menée en faveur des isolés.

Moulard pour Saint Nazaire, Imbert pour Couëron, Vanloo pour Châteaubriant, Defontaine pour La Baule, Leclève pour les hospitaliers, Bercegeay pour Nantes, font un exposé de leur action revendicative et signalent les résultats obtenus.

Le camarade Plaisance, de Montoir-Trignac lit un exposé de l'action menée par le Syndicat et une adresse de félicitations au Syndicat départemental.

Grolier, de Saint-Nazaire, rapporte pour la Commission de contrôle. Il signale la bonne tenue de la Trésorerie et demande au Congrès de bien vouloir voter le rapport financier ainsi que les félicitations au trésorier pour sa bonne gestion. Adopté à l'unanimité.

Bossis demande alors que l'on discute de l'augmentation du prix du timbre fédéral. Bercegeay, Moulard, Leclève, Imbert, Vanloo, Darchen, Binou, prennent part à la discussion. Finalement, une augmentation de 0 fr. 40 par timbre est votée à l'unanimité moins la voix du Syndicat de Couëron qui s'abstient.

LE NOUVEAU BUREAU SYNDICAL

Bomal déclare que le Bureau est démissionnaire et que l'ordre du jour appelle l'élection du Bureau.

Bossis demande au Congrès de répartir les postes entre toutes les branches groupées dans l'organisation départementale.

Sont élus à l'unanimité, sur la proposition de Bercegeay, au nom du Syndicat de Nantes :

Secrétaire général : Charles Bossis ; secrétaire administratif chargé de la trésorerie : Binou Emile ; secrétaires adjoints : Leclève, des Hospitaliers, et Fresneau, des Pompes funèbres ; trésorier adjoint : Henriot Jules ; archiviste : Lépine.

Bossis remercie le Congrès au nom de tous les élus et souhaite que la plus grande cohésion règne dans le Bureau. Le travail bien réparti permettra aux membres du Bureau d'œuvrer au mieux des intérêts de tous les travailleurs groupés dans le Syndicat départemental.

L'ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION

Bomal, secrétaire général de la Fédération fait un magistral exposé de l'activité de la Fédération qui groupe, à l'heure présente, plus de 150.000 membres. Pendant près d'une heure, il traitera de notre mouvement syndical en général. Il met les congressistes au courant des entraves que la Fédération a rencontrées auprès des maires et des Chambres, surtout au Sénat.

Le moment est arrivé pour chacun de prendre ses responsabilités. Nous ne voulons pas de mouvement, nous ne voulons pas de difficultés à personne, mais il faut bien que les maires et surtout les sénateurs sachent bien que nous sommes disposés à obtenir satisfaction par tous les moyens légaux mis à notre disposition.

Le mouvement syndical doit garder son indépendance. Nous ne voulons pas faire de politique, pas plus que nous ne voulons nous immiscer dans les questions philosophiques ou religieuses. Nous bannissons de notre organisation la constitution d'Amicales socialistes comme de cellules communistes. Le mouvement syndical est majeur et n'a aucunement besoin de tutelle politique ou religieuse pour mener à bien l'aboutissement de nos revendications.

Nous ne visons qu'à un seul but : la défense de nos intérêts économiques et la défense de nos libertés sociales.

Puis, parlant de la situation internationale, il déplore les bruits de guerre. Nous devons lutter de toutes nos forces pour ne pas revoir la tuerie de 14-18. Notre devoir est d'inculquer aux masses la fraternité entre les peuples, à l'exclusion de tout sentiment de haine.

Les travailleurs de tous les pays, dit-il en terminant, doivent s'unir pour que demain la Société devienne meilleure, plus charitable et plus fraternelle.

Le Délégué de l'U. D. prend la Parole

Loyer, au nom de l'Union Départementale des Syndicats se réjouit d'avoir assisté à ce Congrès des communaux du département.

Je n'aurai jamais cru qu'il y avait encore des salaires de famine chez les employés communaux. Il est inconcevable que les allocations familiales ne soient pas payées par tous les Maires.

Il rappelle les luttes que les ouvriers de l'industrie privée ont été dans l'obligation de mener pour obtenir du patronat l'application des lois sociales et des augmentations de salaires. Il signale en passant la situation des ouvriers et ouvrières de la Maison Lemoine, à Nantes, en grève pour la troisième fois depuis le mois de juin.

Il fait appel à la solidarité de tous pour que dans les administrations comme dans les industries privées, des salaires et des conditions d'existence meilleurs soient enfin obtenus, et termine en faisant confiance au syndicalisme et à la C. G. T.

Il nous faut une Langue Internationale

La Révolution qui vient — et que nous sentons proche, sera mondiale. Alors, et alors seulement, sera enfin possible l'instauration de la paix définitive entre les peuples.

Les Frontières que le chauvinisme avait dressées entre les nations seront abolies, au moins en principe. Mais en fait, une infranchissable barrière subsistera entre les divers prolétariats : cet obstacle, c'est la diversité des langues.

Que nous le voulions ou non, nous considérons comme un étranger un camarade d'un autre pays, avec lequel nous ne pouvons pas nous comprendre.

Le lien sympathique, le véritable lien fraternel qui unit les prolétaires — quels que soient leur pays, c'est l'usage d'un langage commun.

Aussi longtemps que dans nos rapports, avec des camarades d'autres pays, nous en serons réduits à employer la mimique ou à avoir recours à des interprètes, la fraternité des peuples sera illusoire.

N'est-il pas en effet de la plus claire évidence que des frères, c'est-à-dire des membres d'une même famille, des individus de même idéal, aux mêmes aspirations et tendant au même but doivent, avant tout, pouvoir directement échanger leurs pensées, leurs impressions.

Et nos Congrès internationaux actuels ? Quelle figure ont-ils avec leurs discours et leurs rapports traduits en plusieurs langues ? Que de temps et de clarté perdus par le fait de ces traductions...

Pour nous entre-comprendre, serons nous contraints d'apprendre toutes (ou, au moins, plusieurs) langues étrangères — si compliquées — ou pratiquerons-nous la langue internationale, si simple, si précise et d'assimilation si facile ?

Ne discutons plus sur une aussi élémentaire question : **apprenons et propageons l'Espéranto.**

Nous rappelons aux camarades adhérents au groupe ouvrier espérantiste de Nantes (F. E. T.) que c'est dimanche, **10 Janvier, à 9 h. 15**, à la Bourse du Travail, qu'aura lieu la Réunion générale de tous les groupes ouvriers Espérantistes, appartenant à la Région de l'Ouest.

Tous les camarades doivent comprendre l'importance de cette réunion et doivent se faire un devoir d'y assister.

R. SANQUER.

GRAND GALA des Employés

le SAMEDI 9 JANVIER 1937, à 21 heures
dans les SALONS du BOCCAGE

par la Chambre Syndicale des Employés
de la Région Nantaise

au Profit des ŒUVRES SOCIALES
sous la Présidence d'Honneur de Monsieur
le Préfet de la Loire Inférieure
et de Monsieur le Député-Maire de Nantes

GRAND BAL DE NUIT

avec le concours de l'Orchestre "MILORD"

GRANDES ATTRACTIONS :

Les COROS

Art, Force, Souplesse

"GEO. ULYSSE"

Danseur Nègre

dans ses danses exotiques

"Concours de Valses et de Tangos"

chanté par "ANNY GEENS"

et

BATAILLE de CONFETTI

TOMBOLA de la GALETTE des ROIS

avec que des Gagnants !!!

Concours de Coinchées

du RIRE, de la GAÏETÉ, de la JOIE !

— Entrée : 5 francs —

Tenue soignée sera de rigueur

Bossis remercie Bomal et Loyer de leur exposé. Il assure Bomal que la Fédération peut compter sur les communaux de la Loire-Inférieure pour la soutenir dans son action. Que, d'autre part, ils seront disciplinés et répondront sans défaillance aux mots d'ordre et aux décisions que le Bureau fédéral serait amené à prendre devant la carence apportée dans l'examen de nos revendications.

Il assure Loyer de tout l'appui des militants du Syndicat dans l'action qui pourrait être entreprise par l'Union départementale.

Nous n'avons jamais ménagé ni notre temps ni notre peine dans les épreuves que nous venons de passer. Vous pouvez encore compter sur nous demain, car, quoi que certains en pensent, notre mouvement syndical n'est pas fait de corporatisme étroit, mais bien de l'union de tous les travailleurs au sein de la C. G. T. Il n'y a pas de fonctionnaires et des travailleurs des industries privées : il y a des camarades imbus d'esprit de justice et de solidarité.

Bomal met aux voix trois résolutions émanant du Bureau des Pompes funèbres et des Hospitaliers qui sont adoptées à l'unanimité.

Après l'examen de quelques questions diverses, les travaux sont clos à 19 heures.

Chez les Employés Des preuves ? En voilà !!

Aussi flagrant que cela soit, il avait été difficile jusqu'alors de fournir des preuves nettes de la sollicitude apportée par le Patronat à la formation des Syndicats autonomes.

Or, aujourd'hui, une circulaire envoyée à tout le personnel d'une Maison de produits alimentaires, confirme en tous points ce que nous n'avions cessé de penser.

Malgré les inexactitudes qui y sont mentionnées, il est nécessaire que chacun puisse en prendre connaissance, me chargeant par la suite de rectifier certains points.

Voici donc ce chef d'œuvre d'un Directeur magnanime pour le Syndicat autonome, mais ayant le cœur fermé aux revendications Cégétistes.

DIRECTION RÉGIONALE Nantes, le 18 Octobre 1936

LETRE CIRCULAIRE

Monsieur,

Sous le couvert de l'anonymat, un lâche individu, étranger à nos Etablissements, adresse à un certain nombre de Gérants, des lettres sans signature, pour les inciter à la grève ou autres menées analogues à l'égard de nos Etablissements.

Connaissant le bon sens de chacun, nous sommes assurés que pas un d'entre vous ne tiendra compte des excitations anonymes de ce meneur irresponsable, dont la malhonnêteté n'a d'égale que la lâcheté.

Je fais connaître à la minorité des Gérants qui ont cru devoir adhérer à la C. G. T. que leur porte-parole, un Secrétaire de la Bourse du Travail de Nantes, Monsieur Braud, dont je tiens à signaler la courtoisie, rencontré à la Préfecture mardi dernier, m'avait demandé un rendez-vous pour avant hier samedi de 2 heures à 2 h. 1/2. J'ai attendu cette délégation de 2 heures de l'après-midi à 4 heures moins le 1/4... Ayant d'autres obligations, je me suis absenté après cette attente de près de 2 heures.

L'exactitude était autrefois la politesse des rois, qu'elle soit aussi celle des Délégués cégétistes... Ceci dit pour mettre les choses au point.

Je ne refuse aucunement de recevoir un ou deux délégués C. G. T. et d'examiner les revendications...

Mais je tiens à informer tous les Gérants qu'en République la loi du nombre s'impose.

Or, ayant reçu depuis longtemps un cahier de revendications du Syndicat Professionnel Griffa, légalement constitué, et représentant une très large majorité, de plus des 2/3 de notre personnel, après plusieurs entrevues avec les dirigeants de ce Syndicat, nous avons adressé toutes les réclamations collectives à notre Siège Social où elles vont être étudiées et résolues avec le maximum de bienveillance et d'intérêt vis-à-vis de notre personnel.

A notre très grand regret, les revendications soumises par l'intermédiaire de la C. G. T. ne seront retenues et satisfaites que dans le cadre des revendications déjà formulées par la majorité de notre personnel. Toutes les améliorations que vous obtiendrez ne seront dues qu'à l'action du Syndicat Professionnel qui nous a très loyalement exposé son programme.

Nous sommes personnellement trop soucieux de l'amélioration du sort du travailleur pour ne pas approuver pleinement les buts recherchés de l'action syndicale.

Ne voyez pas dans votre direction un ennemi de classe, nous nous sommes élevés peu à peu par un travail personnel à notre situation actuelle due à la collaboration de tous nos employés et c'est loyalement que nous tendons la main à tous ceux à tous ceux qui comprennent qu'il y a des limites dans les revendications, qu'il faut avant tout qu'une maison, vieille de 50 ans subsiste pour la vie de plusieurs milliers d'employés... Eh bien, nous vous disons ouvertement que notre situation actuelle est difficile, nous ne tiendrons que par des rapports confiants entre nous et par l'union de tous dans un travail plus actif.

Croyez-moi bien votre tout dévoué

J. LE POITTEVIN, Directeur Régional.

Je crois tout de même Camarades, qu'après une pointe aussi productive en inexactitudes il était de mon devoir d'y répondre, sans contester que cette prose vaut bien son Poëvin ou mieux son pesant de marmelade (nous sommes dans l'Épicerie, il ne faut s'étonner de rien). Voyons d'abord le début. Excitation à la grève, là rien de nominatif, seule la suite permet de comprendre la pensée maîtresse et le « lâche individu » n'est autre que celui qui tout à l'heure verra sa courtoisie soulignée, soulignée à l'encre rouge comme il se doit.

Examinons ensuite ensemble ce rendez-vous manqué. Il est parfaitement exact que la Délégation s'est présentée au bureau directorial à 16 heures. (Je veux croire à une erreur de la dactylo, M. le Directeur sachant que l'après-midi on dit : 14 heures et 16 heures).

Il est également exact, que quelques jours plus tôt, à la Préfecture, lors d'une séance de la Commission de surveillance des prix, M. le Directeur et moi nous primes rendez-vous. Or, personnellement, je notais ce rendez-vous pour 16 heures. Il n'y eut donc aucun retard de ma part, seulement un malentendu (ne voulant pas mettre en doute sa bonne foi).

L'exactitude est la politesse des Rois me dit-on, je veux bien le croire sans l'affirmer, n'étant apparenté à aucune dynastie, mais que voulez-vous que dans ce Caiffa, pardon, ce cas, y fit même un roi. Il est vrai que nous sommes en République et vous le faites bien remarquer M. le Directeur. Il ne faudrait alors pas l'oublier. En effet si,

Au Peuple Espagnol

Allocution prononcée, enregistrée et diffusée en Espagne

par M. Victor BASCH
(17 Novembre 1936)

Frères Espagnols,

C'est au nom du Comité National du Front Populaire Français, de la Ligue Française des Droits de l'Homme, de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, du Comité Français de Solidarité pour l'aide au peuple espagnol, du Comité International de Coordination de la Conférence européenne pour l'aide à l'Espagne républicaine — toutes organisations que mon âge m'a appelé à présider que je m'adresse à vous pour vous apporter le salut fervent des démocrates en France.

Jamais pareil élan de tendresse et de solidarité n'a soulevé notre peuple en faveur d'un peuple ami. Intellectuels, travailleurs des usines et des champs, ont vibré à l'unisson de vos efforts héroïques. Les plus pauvres de nos camarades ont tenu à apporter leur obole à nos œuvres d'aide. Dans le bateau qui, en octobre, est parti de Marseille, dans ceux qui s'apprêtent à appareiller du même port et de Bordeaux, et dans ceux enfin qui apporteront à vos enfants nos cadeaux de Noël, il y a et il y aura, à côté de tonnes de vivres, de vêtements et d'objets sanitaires, des paquets individuels qu'ont amoureusement préparés de leurs mains les paysannes et les ouvrières de toutes les provinces de France. Toutes ces provinces attendent impatiemment 40.000 de vos enfants pour veiller sur eux et les choyer.

Cet élan s'explique. Il va à la noble Espagne qui, dans tous les domaines de l'Empire de l'Art, a produit des maîtres incomparables. Il va à la démocratie espagnole au destin de laquelle est suspendu, aujourd'hui, celui de la démocratie européenne. Il va à cette Espagne républicaine dont la défaite ajouterait, aux flancs de la France, une dictature nouvelle, mettant en péril les communications avec nos possessions et nos protectorats africains et donnant à la maîtrise de la Méditerranée occidentale au fascisme et au racisme allemand, fournisseurs et, sans nul doute, promoteurs du soulèvement des généraux rebelles.

Mais cette défaite est impossible. Impossible parce que c'est tout le peuple espagnol, dressé debout dans une volonté farouche, qui fait la guerre. Impossible, parce que, après le désarroi du début, si explicable par la soudaineté de l'assaut et la défection de l'armée, se sont établis le calme, la discipline, et l'attachement passionné au gouvernement que conduit l'indomptable chef socialiste Largo Caballero. Impossible, parce que, à ce gouvernement, participent aujourd'hui, indissolublement unis, les représentants de tous les partis. Impossible, parce que le génie même de la guerre, Napoléon n'a pu conserver l'Espagne après avoir mis la main sur elle et qu'alors que l'Espagne légale ne possédait plus que Cadix, la capitale la plus petite de ses provinces, c'est elle pourtant qui l'a emporté. Impossible, enfin, parce que, en dépit des mensonges éhontés et des calomnies infâmes, le monde sait aujourd'hui que la barbarie et la férocité sont du côté des rebelles et non des gouvernementaux — des rebelles qui n'ont pas craint de jeter sur l'Espagne les hordes sauvages des Maures et des bandes sanguinaires du Tercio et font lancer — non plus par leurs propres pilotes qui s'y refusent, mais par les aviateurs allemands et italiens — sur les quartiers populaires et le centre de Madrid, des bombes déchiquetant impitoyablement femmes, enfants et paisibles non combattants — et non des gouvernementaux, dont l'aviation ne poursuit que des objectifs strictement militaires et qui, pour les soustraire à un sursaut possible de vindicte populaire, a fait transporter tous les prisonniers politiques de Madrid dans des lieux sûrs.

Ce noble geste nous est un garant que votre victoire ne sera souillée par aucune tache et qu'après avoir étonné le monde par votre héroïsme, vous l'étonnerez par votre magnanimité générosité.

Vive l'Espagne libre ! A bas les fascismes !
No pasaran !

(Cahiers des Droits de l'Homme)
15 Décembre 1936.

comme vous le dites, la loi du nombre s'impose, la Liberté Syndicale est aussi une loi bien républicaine et la pression trop nette de votre circulaire est par trop significative

Je veux bien croire à tous vos regrets de ne pouvoir examiner avec autant de bienveillance nos propositions préférant de beaucoup un Syndicat pour lequel vous nous faites entrevoir des tendresses de père.

Tant pis, nous ne nous résignerons pas, et quitte à vous faire de la peine, nous resterons ce que nous sommes « des Cégétistes ».

Maurice BRAUD,
Secrétaire Administratif de la
Chambre Syndicale des Employés.

Chez les Municipaux et Hospitaliers Meeting du 11 Décembre

C'est près d'un millier de camarades des Services publics et concédés qui ont répondu à l'appel du Syndicat départemental. Nous avons remarqué la présence des membres du Bureau du Syndicat de l'Electricité venus apporter leur soutien moral aux agents des Services publics, ainsi que celle de nombreux isolés du département.

La réunion est présidée par Thomaré, des Municipaux de Nantes, Chatelier, des Hospitaliers et Fresneau, des Pompes funèbres.

Thomaré se félicite du succès qui récompense les efforts du Syndicat et remercie les camarades d'être venus en aussi grand nombre et donne la parole à Bossis, Secrétaire départemental et délégué Régional.

Bossis rappelle l'action menée par les Syndicats des communaux et d'hospitaliers, pour faire révaluer les salaires et traitements du personnel de ces administrations.

L'augmentation constante du coût de la vie, ne permet pas aux ouvriers et aux employés des collectivités, de vivre avec les salaires qui leur sont payés présentement.

Il déplore que le Gouvernement et les Administrations publiques n'aient pas fait l'effort qui s'imposait.

Puis il fait un exposé sur la situation locale et demande instamment à la Municipalité Nantaise, l'application de la Semaine de 40 heures, dans le plus bref délai.

Nous ne voulons pas nuire au Rassemblement Populaire, dit-il, mais nous devons dénoncer, sans aucune arrière-pensée, tout ce qui peut nuire à la réalisation du programme du Front Populaire.

Les meetings organisés par la Fédération des Services Publics et des Services de Santé, doivent montrer au Sénat que nous sommes disposés à nous défendre et à ne plus être traités en parents pauvres. Mais il faut que les Municipalités et les Administrations publiques sachent bien que nous sommes disposés à obtenir satisfaction, par tous les moyens mis à notre disposition.

Puis Maury, Secrétaire de la Fédération des Services Publics, prend la parole.

Il passe en revue l'action menée par la classe ouvrière du pays depuis quelques mois et signale les avantages obtenus par nos camarades de l'industrie privée dans l'ensemble.

Puis examinant nos revendications particulières, il signale la patience et la sagesse des agents des Services Publics qui pour ne pas nuire au Front Populaire, n'ont pas voulu employer les mêmes méthodes que nos camarades de l'industrie privée.

Mais devant la résistance rencontrée au Sénat et dans certains Services de Ministère, la Fédération a décidé de créer un peu d'agitation dans le pays, en organisant une série de meetings.

Puis parlant de l'Action fédérale, il situe la position de lutte de la Fédération : abrogation totale des décrets-lois sur les prélèvements ; revalorisation de traitement avec un minimum vital national. Constitution obligatoire des Commissions paritaires départementales, votées à la Chambre mais en suspend au Sénat. Amélioration de la loi sur la Stabilité de l'Emploi. Parution du décret d'administration publique, concernant l'application des allocations familiales, qui ne sont pas encore payées, dans plusieurs centaines de communes en France. Abrogation du décret du 8 août 1935 : harmonisation de la loi sur les congés payés. Application de la semaine de 40 heures. Création d'un Régime national de retraite. Péréquation des retraites en raison de la hausse du coût de la vie et de l'augmentation des traitements du personnel en activité qui s'impose.

Maury s'étend longuement sur toutes ces questions et demande à tous les travailleurs communaux et des entreprises publiques de s'élever contre les lenteurs apportées volontairement à leur solution équitable. La situation du personnel des entreprises concessionnaires devra correspondre à celle du Personnel municipal.

Maury fait un vibrant appel à la solidarité entre les travailleurs de la fonction publique et de l'industrie privée. Si les trusts ont été contraints de discuter avec notre C. G. T., c'est que les 5 millions de salariés qu'elle représente constituent une force et qu'ils l'ont sentie. Notre devoir est à l'heure actuelle de conserver toute notre autorité, de la renforcer dans notre Fédération des Services Publics et des Services de Santé et dans la Confédération Générale du Travail.

Thomaré remercie Bossis et Maury de leur exposé et fait appel aux camarades qui ne sont pas encore adhérents à la C. G. T. de rejoindre leur Organisation Syndicale, afin de donner plus de poids aux organismes chargés de défendre les intérêts des employés et ouvriers des administrations publiques.

Bossis lance un appel en faveur de l'aviation populaire et donne connaissance de l'ordre du jour suivant, qui a été voté à l'unanimité :

Fédération Générale des Personnels des Services Publics et des Services de Santé

ORDRE DU JOUR :

« Les travailleurs des Services Municipaux et Hospitaliers de la Ville de Nantes, réunis à la Bourse du Travail, le 11 Décembre 1936, au nombre d'un millier.

« Après avoir entendu les camarades Bossis, délégué Régional et Maury, du Bureau Fédéral, sur le programme revendicatif de la Fédération Générale des Personnels des Services Publics et des Services de Santé ;

« Considérant que, parmi les salariés de la fonction publique, les communaux et hospitaliers sont les seuls à ne pas avoir de garanties suffisantes concernant la stabilité de leur emploi ;

« Considérant que leurs traitements et salaires sont octroyés généralement sans aucune base déterminée et sans tenir compte des exigences du

Communication du Service Régional des Assurances Sociales

La Liquidation de la Pension Vieillesse des Assurés Sociaux

Les assurés sociaux sont invités à demander la liquidation de leur pension vieillesse dès qu'ils ont atteint l'âge de 60 ans.

Cette demande doit être adressée au Service Régional des Assurances Sociales, 24, rue de la Brasserie, à Nantes, avant la fin du trimestre qui comprend l'anniversaire de naissance.

Ainsi, un assuré né en janvier, février ou mars 1877, devra demander la liquidation de sa pension vieillesse avant le 31 mars 1937.

L'employeur devra de même, à dater du premier jour du mois qui suit l'expiration du trimestre dans lequel est compris le mois de naissance, cesser de précompter sur le salaire du salarié, mais obligation lui est faite de verser la cotisation patronale trimestriellement sur feuillet bleu s'il a dix ou moins de dix salariés âgés de plus de 60 ans, soit en espèces au guichet d'un bureau de poste, ou soit par virement chèque postal. S'il a plus de dix salariés, le versement sera effectué sur bordereau bleu et obligatoirement par virement chèque postal.

En reprenant l'exemple ci-dessus, l'employeur cessera de précompter sur le salaire du salarié à dater du 1^{er} avril 1937 et versera la cotisation patronale, à dater du 1^{er} avril 1937. Cette cotisation sera calculée à raison de 1 pour cent sur le salaire versé.

Dans le cas où l'employeur continuerait à précompter la cotisation sur le salaire et à verser sa cotisation patronale, le Service Régional des Assurances Sociales se verrait dans l'obligation de lui retourner le feuillet trimestriel, celui-ci ne pouvant plus être porté au compte de l'assuré.

Donc, plus de précompte sur le salaire d'un assuré dès le premier jour du trimestre qui suit celui dans lequel le dit assuré a atteint l'âge de 60 ans.

Ceux que la crise ne touche pas

La Compagnie de St-Gobain, qui est à peu près seule à produire le superphosphate consommé par l'agriculture, a réalisé en dix ans, près de quarante millions de bénéfices (exactement, 39 millions 1/2).

Et dire que nos paysans, qui achètent cet engrais au prix fort, n'ont pas encore eu le courage de crier : « Au voleur » ! Il est vrai que ce sont ces derniers qui crient le plus fort !

F. O. P.

La F. O. P., des Associations de Mutilés et Anciens Combattants créée en 1916, indépendante et au-dessus des partis politiques dont le Siège de la Section Nantaise est, Café de Paris, quai Brancas, tient à attirer à nouveau l'attention des Anciens Combattants Républicains à la veille du renouvellement de leur carte pour l'année 1937.

Elle pense que la dispersion des Anciens Combattants Républicains dans certaines associations, nettement à la solde des organisations fascistes, telle que l'U. N. C. ne peut qu'être préjudiciable aux intérêts de tous ceux qui ont souffert de la guerre, qui ne désirent vivre désormais que par le travail et la paix. La F. O. P. rappelle que les mots d'ordre sont :

1. Défense énergique, sans démagogie comme sans faiblesse des droits des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ;

2. Action internationale en faveur de la Paix ;

3. Participation éventuelle à toute action ayant pour but la défense du régime républicain et des libertés démocratiques qui en sont la base.

La F. O. P. remercie les nombreux camarades, qui, à ce jour, ont répondu jusqu'ici à son appel et invite tous les Anciens Combattants Républicains de défendre l'idéal de Paix qui est le leur, et de se faire inscrire : Café de l'Avenir, place Jean-Macé (Chantenay), ou Café de Paris (Nantes).

coût de la vie et des connaissances professionnelles ;

« Considérant que, seuls également parmi les salariés de la fonction publique, les communaux et hospitaliers n'ont pas de caisse nationale de retraites ;

« Considérant que les lois sociales, telles que les allocations familiales, les assurances sociales, votées depuis plusieurs années pourtant et applicables obligatoirement aux communaux et hospitaliers, ne le sont pas encore d'une manière générale ;

« Considérant que les satisfactions nouvelles : congés payés et quarante heures, relèvement des traitements anormalement bas, ne leur sont pas également appliqués ;

« Approuvent leur Fédération Générale pour l'action menée en faveur de ces revendications : constitution des Commissions nationales entre les représentants des collectivités employeuses et le personnel, sous la présidence d'un représentant de l'autorité supérieure, transposant ainsi sur le terrain corporatif, le principe des conventions collectives découlant des accords Matignon ;

« En conséquence, et en accord avec leur Fédération Générale, les travailleurs municipaux et hospitaliers de Nantes, demandent aux Pouvoirs Publics de rendre applicables, par les moyens à leur disposition, ces desiderata, approuvés par les Commissions nationales et reconnus raisonnables par tous ;

« Les personnels municipaux et hospitaliers de la Ville de Nantes, se déclarent fermement résolus à obtenir satisfaction sur toutes ces questions, devant leur apporter une situation normale et régulière, et sont prêts à répondre en cas de résistances, et d'où qu'elles viennent, à tout appel de leur Fédération Générale, en faveur d'une action susceptible de les vaincre.

Camarades, nos Annonceurs nous aident
Adressez-vous de préférence chez eux

LA CHATELAINNE

VEND à prix égal, la meilleure qualité
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon
11, Rue Scribe - NANTES

Laxative - Dépurative - Rafraîchissante
La Tisane de Santé CANDES
convient parfaitement à
tous les tempéraments
et ne coûte que
3 fr. 50 la boîte



DÉPOT :
Grande Pharmacie
de Paris

17, rue d'Orléans et place Royale
NANTES

A L'EGLANTINE
Couronnes Mortuaires
FLEURS D'APPARTEMENTS

1, Rue du Moulin
NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

Orthopédie - Bandages - Ceintures
Fabrication et Réparation de tous les appareils
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES

Hôtel de l'Univers
PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11
NANTES

P. LEBÉE Tout Confort
Garage à proximité Téléphone 132.60

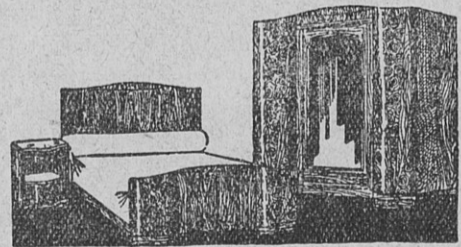
IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
Imprimerie Ouvrière
Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :
Faites exécuter tous vos imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

VOITURES D'ENFANTS
LITS d'Enfants laqués
MAINGUY
Chaussée de la Madeleine, 23 - NANTES - Tél. 124.89
Toutes les Réparations

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic - NANTES



Le plus Grand Choix aux Meilleurs Prix
Une CHAMBRE Chêne Massif, armoire
3 portes ouvrantes, complète, les 10 pièces 1.495 fr.
CHAMBRES Luxe, conformes à la photo
et jointe, en ronce de noyer galbée... 1.995 fr.
SALLES A MANGER, de 495 fr. à 4.000 fr.
Remise de 10 % aux syndiqués

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

Un coup d'œil aux étalages
des Magasins PRIMLUX
vous en dira plus qu'un
long discours.

Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire
- à NANTES -

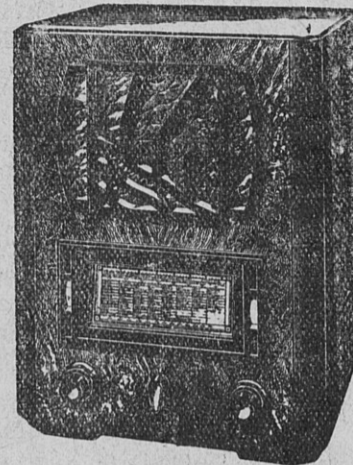
Ne donne que des Primes de Choix

PECHEURS !
Voulez-vous de bons conseils pour la saison
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

Modern' Pêche Rue Grande-Biesse, 10
(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

Souscrivez au
DICIONNAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE
(Les six volumes sont parus)
et toutes Grandes Publications
à la Librairie Alfred BRELET
33, Rue de Verdun - NANTES - Tél. 147-97
Grandes facilités de paiement

DÉSIREZ-VOUS
un BON
PHONO
OU UN
BON POSTE
DE
T.S.F.



Venez
Chez

DUIGOU
22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis 250'
POSTES T. S. F. 995
PHILIPS SONORA
MARCONI DUCRÉTET, etc...
GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

Mieux et Meilleur Marché... c'est

AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay
Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter
Linoléums - Tapis
- Toiles Cirées -

Consultez les Prix chez M^{me} DRÉAN
19, rue de la Ville-en-Pierre, Doulon

Mercerie - Nouveautés
Papeterie - Parfumerie
Confection

Robes et Manteaux
sur Mesure

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES
Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**
Successeur CHESNEAU
8, Place du Pilon - NANTES
Remise 10 % aux syndiqués

Brasserie Moderne

3, Rue Contrescarpe
Déjeuner et Dîner 15 francs
Le soir, petit Dîner 10 —
SALLE pour BANQUETS et SOCIÉTÉS
Propriétaire : J. ETIENNE

HORLOGERIE SUISSE
2, Rue Boileau
NANTES



PAUL DIEDISHEIM FILS
Télép. 25.67
R.C. Nantes 2876

JOAILLERIE —
BIJOUTERIE —
ORFÈVRE —
Catalogue illustré franco sur demande

LES GRANDS MAGASINS BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre — **Nantes**
1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie

VENDEMENT

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Mallard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures

Prix avantageux aux ouvriers électriciens

R. C. Nantes 5.775

L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.
L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS		DENTIERS	
Extraction, la première	8 francs	Plaque de base	16 65
— les autres	4 —	La dent	16 65
Plombage	12 —	Le crochet	10 —
Traitement racine	12 —		

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.